

Vendredi 16 octobre 1874.

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

MATAHII 23. — N° 42.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR



PRIX DE L'ABONNEMENT (payable à l'avance).

Un an

Six mois

Trois mois

Un numéro 10 centimes.



Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Mahina pa 16 atopa 1874.

FRENDS ANNONCES (ou commerciales)

Les 24 premières lignes 99 c. l'épreuve

Les 24 lignes suivantes 1 franc

Les annoncés commerciales se paient la moitié de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Ordonnance prenant l'assiette des intérêts de toute la population de la Métropole et déclarant que les édits de la haute-cour tahitienne sont de la nature d'ordonnances. — Arrêté et règlement des affaires de la haute-cour tahitienne.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Rapport commercial en France. — Nouvelles de la métropole. — Mise à jour. — Mise à jour. — Situations de la cession agricole au 1^{er} octobre 1874. — Movements commercial. — Annonces hydrographiques. — Movements du port. — Objets perdus. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, POMARE IV, Roi des îles des Samoa et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République.

Attendu qu'il existe un certain nombre de lépreux à Tahiti, et que des mesures de précaution doivent être prises pour empêcher la contagion de leur horrible maladie.

AVONS ORDONNÉ ET ORdonNONS :

Art. 1^{er}. Les individus de toute origine atteints de la lèpre, et qui se trouvent à Tahiti et à Moorea, devront être isolés aussitôt que possible.

Art. 2. Des dispositions seront prises en conséquence par les administrations compétentes, en ce qui concerne, d'une part, les lépreux d'origine européenne, assaillies ou autre, étrangère au pays, et, d'autre part, les lépreux d'origine tahitienne.

Art. 3. La présente ordonnance sera publiée au Messager, insérée au Bulletin officiel et enregistrée parmi les bens sera.

Papeete, le 14 octobre 1874.
POMARE. O. GILBERT PIERRE.

AVIS ADMINISTRATIF

Service des contributions.

Aux termes de l'article 2^o, de l'arrêté du 31 janvier 1874 sur la résidence des îles Tabua, le résident doit délivrer des certificats d'origine pour tous les produits expédiés de cet archipel.

En conséquence de cette disposition, tout capitaine ou passeur prenant charge à Tahiti, devra faire viser par le résident son manifeste de sortie, qu'il présentera, avec les certificats d'origine, au bureau des contributions à Papeete.

Tous produits non accompagnés de certificats d'origine seront considérés comme provenant des îles non soumises au Protectorat.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAUTE-COUR TAHI TIENNE

Première Session de l'année 1874

PRÉSIDENCE DE M. BAUDIN

Antenne du 19 janvier 1874.

N° 500 — Entrée le sieur Tschaa à Natus, passeur, dénaturé à Papeete, agissant pour lui-même, appelle :
Le sieur Pohera à Hua, propriétaire, dénaturé à Arue, agissant pour lui-même, misé.

Yu l'appel interjeté, le 5 mai 1873, par le sieur Tschaa à Natus, d'un jugement rendu, le 1^{er} avril 1873, par le conseil du district de Papeete, au sujet des terres Terava et Naurau, situées à Pare ;

Attendu que cet appel est régulier

Partagé une fois le 18 néo-tembre 1874.

N° 501 — Entrée le sieur Tschaa à Natus, passeur, dénaturé à Papeete, agissant pour lui-même, appelle :
Le sieur Pohera à Hua, passeur, et tin i Arue, dénaturé à Arue, agissant pour lui-même, misé.

Yu l'appel interjeté, le 5 mai 1873, par le sieur Tschaa à Natus, d'un jugement rendu, le 1^{er} avril 1873, par le conseil du district de Papeete, au sujet des terres Terava et Naurau, situées à Pare ;

Attendu que cet appel est régulier

en forme, y faisant droit et statuant

en la forme, y faisant droit et statuant

Vendredi 16 octobre 1874.

— On parle aux colonies, parmi nos élégantes, dit le Sport, l'invasion de plus en plus de la mode des étoffes (cotonnades) étrangères dans nos magasins — à ce point de vue du bon sens et de la vérité — que nous distinguons — c'est à dire Cadogan, colonel irlandais au service des Indes, qui attribue l'invention de cette coiffure onguesque? — Quelle coiffure? — Quel cadogan? — Quel coton? — Comment nous n'avons pas perçu le coton? Mais rien n'est charmant comme ça! Fachez de voir des étoffes? Mon Dieu! il sont encore plus élégantes sur la tête de nos modèles! — Mais nous n'avons pas été ravis de ces robes aux coûts de nos soldats... Car le coton n'est pas nouveau; il nous arrive de Fontenay, où nos soldats, n'ayant pas eu le temps de se trésser régulièrement la chevelure, imaginèrent — à l'exemple de l'un de leurs officiers, le colonel ci-dessus nommé — de laisser aller à la diable leurs cheveux sur leurs épaules, en se contentant de les aracheter avec un bout de ficelle ou de ruban. Présentement, la coiffure féminine est si simple qu'il est chose courante, frôlant sur les tempes et sur le front; ils toutes lissent derrière les oreilles et sont vêtues d'une large ruban noir. Au delà du ruban se prolonge une queue exactement semblable à celle que portent les militaires du dix-huitième siècle. Sur cette architecture capillaire on pose légèrement un chapeau Watteau, dont les bords retroussés sont garnis d'une plume, et l'on devient adorable... quand on est déjà très-joli!

— La chambre de commerce de Reims vient de publier le tableau du mouvement du commerce des vins de Champagne pendant l'année 1873-74. Ce document accuse une diminution assez sensible, compensativement à l'augmentation de la production, réalisée en particulier à Epernay, où les tonneaux ont été élevés à 22,638,000 bouteilles. Elles s'étaguent plus en 1873-74, que le chiffre de 20,598,069; mais conséquemment, il en résulte une différence en moins de 1,783,769 bouteilles. Cette diminution est, pour les expéditions à l'étranger, de 811,419 bouteilles. Elle tient à différentes causes: la crise financière qui, cette année, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie et en Amérique, a paralyisé les transactions commerciales; la nécessité de hausser les prix des vins en proportion des prix élevés du raisin, pris qu'en moyenne; l'insuffisance des stocks dépassés depuis trop longtemps; bien que les vins mousseux de Champagne soient bons de luxe, on comprend que la hausse restreigne la consommation; la concurrence des producteurs des vins de la Moselle et du Rhin, et enfin la falsification, qui a pris depuis quelques années des proportions effrayantes.

— L'empire britannique a une étendue de 7,769,449 milles carrés, dont 121,605 dans le Royaume-Uni, 16,115,121 dans les colonies, 962,820 dans Ceylan et dans les Indes. Il y a 38 habitants par mille carré dans l'empire, 260 dans le Royaume-Uni, 201 dans les Indes et 1,44 dans les colonies. La population de l'Angleterre et de ses possessions est de 23,762,593 personnes. Les colonies de l'Afrique du Nord ont une étendue de 3,371,000 milles carrés, et sont habitées par 3,786,069 personnes; les Indes ont une population de 191,307,070 personnes; l'Australie, 1,669,222; la Nouvelle-Zélande, 922,893; Ceylan, 4 millions; Afrique, 405,287. (Mémorial diplomatique.)

Depuis quelque temps, les élèves de l'école au tir du camp de Châlons-sous-Brienne, sous officiers, sont exercés au tir sur des buts mobiles. Les systèmes imaginés pour ces exercices ne manquent pas d'originalité. Ce sont d'abord des cibles entraînées par des mouvements de rotation et qui n'apparaissent qu'un moment devant le tireur. Puis des mannequins habillés en soldats défilant, comme les marionnettes de la foire, à la vitesse d'un pas accéléré. C'est, on le voit, l'étude du tir rendue aussi pratique et aussi intéressante que possible.

Une mer à refaire.

Il existe au sud-ouest de notre colonie algérienne, dans la région des chotts (gas), qui vont de l'ouest à l'est sur une longueur de 200 kilomètres, une dépression de terrain qui atteint 150 mètres sur cent-sept à trente mètres au sud. — Au sud de la Méditerranée, Sols, toutes les probabilities, cette dépression a été, à des époques plus ou moins reculées, comblée par les eaux de la mer. Pour rétablir un golfe méditerranéen qui formerait ces parages déserts; il suffirait d'une section de canal fort peu étendue à creuser entre le golfe de Gabès et le dernier des chotts orientaux sous la même latitude. Voici à ce sujet quelques renseignements transmis à la Société de géographie par le capitaine Roudaire, qui a procédé au nivellement du chott Mel-Rhir.

Tes chotts situés au sud de Biskra sont une série de bas-fonds, variant entre 20 et 60 kilomètres, le pluspart du temps à sec, qui s'étendent de l'ouest à l'est sur une longueur d'environ 360 kilomètres, depuis le chott Mel-Rhir, situé sous le méridien de Biskra, jusqu'au chott Faroun, qui ne se situe lui-même séparé du golfe de Gabès que par une faible chaîne de dunes. La surface de ces bassins, lisse comme l'aïre d'une grange, est saupoudrée de sels de magnésie qui lui donnent, à y se perdre, l'aspect d'une immense plaine couverte de gels blancs.

Le chott Mel-Rhir, à l'embranchement de l'Oued-Gedda, est à l'altitude de 97 mètres au-dessous du niveau de la mer. Son lit s'ébouche, dans la direction de l'est, de 25 centimètres par kilomètre. Si cette pente se continue jusqu'au chott Sellim (à 60 kilomètres du chott Mel-Rhir), le chott Sellim sera à 42 mètres au-dessous du niveau de la mer. On peut affirmer, sans que le fait ait été vérifié, que ce dernier chott est en contre-bas du chott Mel-Rhir. Les indigènes sont d'accord pour dire que l'on a jadis longtemps arrosé le chott Mel-Rhir par l'ouverture d'un siphon.

— Que faire? — On a donc barré topographique à Constantine,

à travers dernièrement la ligne des chotts près de la frontière tunisienne, et il est d'avis que cette région présente exactement le même caractère topographique que celle du chott Mel-Rhir. Tout porte donc à croire, dit le capitaine Roudaire, qu'il existe, du chott Mel-Rhir au chott Faroun, une immense dépression et qu'il suffit d'établir une communication entre ce dernier chott et le golfe de Gabès pour créer une mer intérieure qui s'étendrait jusqu'au chott Mel-Rhir.

Quelles sont les avantages sérieux que nous retirerions de cette entreprise? Nous pourrions créer des ports de mer à 80 kilomètres au sud de Biskra; de ces postes avancés, nous surveillerions les tribus nomades du sud. Les nombreuses et riches oasis du Souf et de l'Oued Rhir, qui ne nous sont actuellement soumises que pour

la forme, tomberont complètement sous cette domination. Notre colonisation s'établira un peu de la province de Constantine aussitôt qu'elle s'est déjà établie sur le littoral méditerranéen. La présence de la mer changera sensiblement d'ailleurs le climat de ces régions; les pluies y seraient plus fréquentes et fertiliseraient d'immenses étendues de terres que la sécheresse seul rend arides. D'autre côté, le tribut nécessaire des Touaregs, qui maintiennent le commerce avec l'Afrique centrale, qui, je dirai que de traverser l'ensemble de nos possessions, prend actuellement les routes plus longues du Maroc, de Tunis et de Tripoli, viendrait bientôt faire une grande partie de ses échanges dans ces nouveaux ports.

Il reste à examiner les moyens d'exécution. La première chose à faire serait de déterminer exactement le rivage de la mer future. Pour cela, il suffirait de deux brigades, composées chacune de deux opérateurs, partant de la côte déterminée sur la carte de l'Algérie. Malheureusement, il n'y a pas de cartes qui couvrent la côte d'abordée. Si la déprécation du chott se continuait également jusqu'à l'extrémité orientale du chott Faroun, ces deux brigades ne se rejoindraient qu'à ce point, après avoir fait un parcours qui ne peut évaluer approximativement à 500 kilomètres pour chacune d'elles. Il suffirait de deux jours à quatre géomètres pour délimiter exactement le futur rivage. Il resterait ensuite à étudier la question du percement du canal de communication et à examiner si les résultats à obtenir seraient suffisants pour les sacrifices à faire.

L'Algérie offre une somme de 25,000 fr. nécessaire à l'étude des moyens de résécher cette mer qui a déjà existé et qui s'est vidée ou évaporée à la suite de quelque cataclysme.

La communication de cette mer, dit l'Algérin, avait lieu avec la Méditerranée absolument comme celle qui existe entre cette dernière et la Noire, ou entre l'Océan et la Mer du Sud. Des courants rapides entraînaient les eaux de la mer vers l'intérieur de l'Algérie. La masse d'eau qui est nécessaire pour croquer 350 lieues carrées sur 97 mètres de profondeur, on n'abîmerait pas sensiblement le niveau de la Méditerranée et si en n'occasionnerait pas des troubles profonds dans l'économie des ports et des rivages. Nous pouvons de suite répondre que la Méditerranée ne baissera pas d'un millimètre, car elle est en communication avec l'Océan, et l'alimentation se ferait aux dépens de toutes les mers qui ont un point de contact.

— Le résultat résumé, de son côté, les avantages de cette entreprise en disent que les sables du désert laissent à sec par l'évaporation des eaux donnant naissance au sircu; — que c'est là que les sauterelles vont pondre avant de se jeter sur le Tell; — qu'en grand lac de 350 lieues carrées, c'est le chemin le plus court, le plus sûr de l'intérieur de l'Afrique; — que c'est la conquête d'un continent; — que l'Algérie, entourée d'eau, serait la plus riche et la plus tempérée de toutes les contrées du globe, — et qu'elle deviendrait la contrée de prédilection de tous les touristes.

Nouvelles à la main.

Dans le pensionnat de M^e H... — à Paris — le professeur de physique et d'histoire naturelle expliquait à la grande classe la théorie de l'assassinat lorsque le corps humain tout entier se trouvait tous les sept ans.

Ainsi, vous, Mademoiselle du Mont-Cassin, dit-il à une jeune fille de quinze ans, dans sept ans, vous ne serez plus réellement M^e de Mont-Cassin.

— Je l'espère bien, répondit-elle en baissant les yeux.

La scène se passe au Jardin des Plantes, devant l'éléphant. L'évêque gallo-gaulois se promène en balançant sa trompe. Une dame prend un petit pain et le met dans la main d'un enfant qu'elle accompagne.

— Voyons, n'as-tu pas peur, donne-le à l'animal...

Le bœuf ouvre de grands yeux...

— Mais, maman, interroge-t-il, comment fera-t-il pour le manier? il n'a pas de bâton, si à deux queues!

Un voileu a été arrêté au moment où il décrachait une superbe fourrure à l'éclairage d'un magasin. Parce qu'il était déjà prodigué plusieurs fois, et l'accusé reconnut être l'auteur de ces divers vols.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense? demande le président.

— Monsieur le président, que voulez-vous? J'ai la poitrine faible; il est un peu mal à propos depuis quelques jours, et mon médecin m'a recommandé de prendre tous les matins quelque chose de chaud.

Maitre H..., un jeune défenseur de la veuve et de l'orphelin, débute à la cour d'assises. L'avocat novice, dont le client est un chevalier de la paix épiscopale — ni veuve, ni orphelin d'ailleurs — se livre à des observations pressantes.

— Sait-on, s'écrie-t-il en agitant les bras, sait-on ou non mon client a passé la journée du 23 décembre? Sait-on si la veuve n'avait pas quelque idée de suicide? Sait-on qui appartenait à la partie trouvée dans la chambre? Sait-on...

— Maitre H..., interrompt le président, n'avez-vous pas bientôt fini de poser des *sétons* à la cour?

M. B... vient d'acheter une grande propriété dans les environs de Paris. On y célébrera dernièrement le mariage de sa fille, avec illumination et feu d'artifice. La petite souris de la mariée, N^e L^e, regardait avec admiration les lampions. Enfin la première fusée.

— Oh! mausun, dit le bébé en pleurnichant, on va tuer le bon Dieu!

On demandait à une petite fille si elle savait ce que c'est que le bonheur.

— La bonne heure, dit-elle, mais c'est le matin!

Cette réponse, dans sa naïve malice, n'est-elle pas une définition aussi charmante que vraie?

